

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026***Adoptée à l'unanimité***EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN

Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/73**MODIFIANT LE PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DE
MOBILIERS URBAINS SOLAIRES INTELLIGENTS**

Par délibération n°2024/05/63 en date du 24 mai 2024, la commune de Lamentin a approuvé le plan de financement relatif à l'acquisition de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents afin de mettre en avant son engagement sur la transition écologique et de réduire la fracture numérique avec ses administrés, tout en préservant et en valorisant sa biodiversité.

Ce projet permet d'offrir un nouveau service aux usagers de passage ou permanents sur le territoire. Ces derniers pourront recharger leurs appareils électroniques gratuitement, dans 9 espaces publics via une borne de recharge "solaire".

Ce mobilier est entièrement autonome grâce à un générateur photovoltaïque et offre la possibilité d'avoir une fonction de stand communiquant par un affichage fixe ou dynamique sur écran digital.

Les informations diffusées porteront sur les acteurs économiques du territoire Nord Basse-Terre, de la ville de Lamentin et des messages de sensibilisation à la protection de l'environnement ou aux éco gestes.



Les 10 mobiliers urbains intelligents seront installés dans les espaces publics fréquentés : Annexe Mairie, Baie de Blachon, Maison France Service, Espace vert de la rue Jean Jaurès, espace aménagé au Bas du Bourg (RD2), Ciné-théâtre, Parc de la Verdure (2), rue Paul Valentino, Square de Crâne.

A travers ce projet, la ville et la zone nord Basse-Terre verra son image et son attractivité renforcée grâce à cette solution innovante.

Les matériaux composant ce mobilier urbain, sont durables (métal/bois) et recyclables. Ce mobilier s'intégrera par sa sobriété dans le paysage urbain et naturel du territoire.

Ce projet s'inscrit d'une part, dans le programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, priorité 5 : « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales », et d'autre part, dans la stratégie territoriale portée par la CANBT.

Le plan de financement proposé :

	Montant	%
FEDER - AXE 5	78 240.00 €	80
AUTOFINANCEMENT	19 560.00 €	20
TOTAL	97 800,00 €	100%

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les articles R2122-9-1 du Code de la commande publique,

Considérant l'avis favorable en date du 6 février 2023 émis par la commission municipale urbanisme, aménagement, politique de l'habitat et développement durable,

Considérant la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales »,

Considérant l'inscription de l'opération dans la stratégie territoriale portée par la CANBT,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le plan de financement concernant l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents comme suit :



Financiers	Montant	%
FEDER - AXE 5	78 240.00 €	80
AUTOFINANCEMENT	19 560.00 €	20
TOTAL	97 800,00 €	100%

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE